

Actes des 17^{èmes} Assises Nationales des Villes et Villages Fleuris – Meaux

▪ Accueil par Jean-François Copé, Maire de Meaux (Seine-et-Marne)

« Les temps ont changé. De nos jours, il n'y a plus un village ou une ville qui n'a pas comme préoccupation principale d'aménager son territoire et d'œuvrer pour le cadre de vie de ses habitants ainsi que pour ses visiteurs. La ville de Meaux est très fière d'être la première commune d'Ile-de-France à accueillir les Assises Nationales des Villes et Villages Fleuris ! Les congressistes regroupent des techniciens et des élus qui portent haut des projets remarquables. Parmi eux, de nombreux professionnels de la ville de Meaux, car je crois beaucoup à l'intérêt de connaître ce qui se fait ailleurs pour en tirer le meilleur ».



- **Ouverture des 17èmes Assises Nationales des Villes et Villages Fleuris par Thibaut Beauté, Président du CNVVF**



Les remerciements d'usage aux élus, professionnels et partenaires s'adressent tout particulièrement au maire de Meaux et à ses équipes, à la direction du CNVVF, ainsi qu'à la région Ile-de-France - très impliquée dans le déploiement du label, notamment au travers du jury présidée par Hamida Rezeg - sans oublier les départements franciliens engagés dans la démarche. Tous permettent que ces Assises se déroulent dans les meilleures conditions et rassemblent près de 400 personnes, élus et techniciens passionnés de nature.

« Nous sommes réunis ici pour partager nos savoir-faire dans l'adaptation de nos territoires afin de prendre en compte les bouleversements que l'homme a provoqué sur notre planète. Nos préoccupations sont celles de la société et l'on voit bien notamment toute la place qu'a pris la santé dans notre écosystème. Nous sommes sur les terres du saint Patron des jardiniers, Saint-Fiacre qui débarqua en Normandie au 7ème siècle pour ensuite venir s'installer non loin de Meaux, sur une terre d'alleu (sans maître) appelée breuil (petit bois), soulignant son intérêt pour l'agroforesterie. Phyto-praticien, il nous rappelle à nos fondamentaux pour observer la nature et faire le lien entre nature et santé.

Au cours de ces deux jours, il est important de garder à l'esprit que l'aménagement du cadre de vie est indissociable des biotopes nécessaires à la biodiversité. Demain, c'est déjà hier pour le climat ! Pour qu'il ne soit pas trop tard, nous devons avoir une action militante pour défendre les valeurs qui nous sont chères et je sais compter sur vous, lorsque je vois toutes les actions que vous mettez déjà en œuvre dans vos territoires.

La résilience de nos villes et villages sera d'autant plus efficace qu'elle sera préparée avec une approche transversale interservices de vos politiques publiques, dans l'intérêt général et portée par le binôme élu-technicien.

Une symbiose qui permet à l' élu de définir la stratégie et à l'équipe de techniciens, qui détient l'expertise, de conseiller les élus et de mettre en œuvre la stratégie retenue.

Notre label encourage la place du végétal dans les espaces publics, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique ou encore l'aménagement des cœurs de ville. Améliorer la qualité de l'air, créer des îlots de fraîcheur, végétaliser les territoires, protéger les sols en valorisant les « déchets » verts, une matière riche pour améliorer sa richesse, favoriser la présence de la faune sauvage, sont autant d'actions défendues par le label. Plus que jamais le CNVVF s'engage pour la qualité de vie des habitants et des visiteurs. »



I. Le label au service de nos territoires

- **Le label « Villes et Villages Fleuris », perceptions et attentes par Mathieu Gallard, Directeur d'études chez Ipsos**

Après les études menées en 2011 et en 2014, le CNVVF a mandaté Ipsos pour réaliser une nouvelle enquête, afin de mesurer l'attachement au label et l'impact de l'évolution des critères d'attribution. Trois panels distincts ont été questionnés : un échantillon représentatif de la population âgée de 18 ans et plus (1200 personnes), 239 élus, principalement des maires de communes labellisées et 79 membres du réseau, acteurs du label.



Volet grand public

Le label « Villes et Villages Fleuris » bénéficie toujours d'une très forte notoriété, puisque 90% des personnes sondées affirment le connaître. Un chiffre qui place ce label au même niveau que le label « Les plus beaux villages de France ». Et 54% d'entre elles savent précisément ce qu'il signifie.

Le nouveau panneau est largement reconnu - par 86% des personnes interrogées - 89% lorsque ces dernières habitent dans une commune labellisée.

La présence de parcs, jardins, aires de jeux et espaces sportifs ; la protection et la mise en valeur des espaces naturels ; la propreté de l'espace public et du mobilier urbain constituent les critères jugés prioritaires pour les personnes sondées. La création de massifs floraux ne vient qu'en milieu de tableau, soulignant une vision plus large du label.

Plus le niveau de labellisation de la commune est élevé, plus la population semble au courant de cette distinction. 68% des personnes interrogées considèrent comme important que leur commune soit labellisée, une valeur qui grimpe à 72% pour les communes « 4 Fleurs ».

Les actions menées par les communes en matière de gestion des espaces verts, de l'espace public ou de protection de l'environnement sont largement perçues comme favorables, avec en particulier des taux entre 73 et 80% pour les personnes habitant dans des communes « 4 Fleurs ».

D'une façon globale, le label contribue à donner une meilleure image de la commune : 31% des personnes habitants dans une commune fleurie considèrent que leur cadre de vie est très agréable, contre 25% des personnes dans les autres communes, une différence significative sur le plan statistique.

Volet élus

Les résultats du sondage auprès des élus diffèrent quelque peu de ceux obtenus pour le panel grand public. Le premier critère jugé prioritaire est la propreté de l'espace public et du mobilier urbain, suivi à part égales de la création de massifs floraux et de la sauvegarde de la biodiversité et juste derrière, la protection et la mise en valeur des espaces naturels. En moyenne, près de 6 élus sur 10 savent que les critères d'attribution du label ont changé, un taux qui passe respectivement à près 7/10 et 8/10 dans les communes 3 et 4 Fleurs. Sans conteste, le label apparaît comme une source de fierté pour les élus qui n'hésitent pas à le mettre en avant auprès de leurs administrés (88%). Il est aussi perçu comme un vecteur d'attractivité touristique pour les communes (80%), un moyen de développer la transversalité dans les services (73%) et d'organiser des animations portant sur la nature (72%).

Quel que soit le niveau de labellisation, les communes ont une attente forte en matière d'accompagnement personnalisé pour évoluer dans le label, avec un besoin particulièrement élevé pour les communes 1 Fleur (79%). En moyenne, 43% des communes souhaitent un accompagnement pour l'organisation des rencontres départementales et régionales. Quant au volet communication, une différence marquée se dessine selon le niveau de labellisation. Pour les communes 1 ou 2 Fleurs, seules 3 communes sur 10 attendent une couverture médiatique élargie, un taux qui augmente nettement pour les communes 3 Fleurs (45%) et surtout pour les 4 Fleurs (67%).

Volet membres du réseau

Pour les membres du réseau interrogés, l'ambition du label est avant tout de récompenser une collectivité engagée dans une stratégie d'amélioration du cadre de vie (71%). Il constitue également un atout pour valoriser un territoire par le paysage (51%), un moyen d'encourager les communes à préserver leur environnement et d'accorder une place de premier rang au végétal sur l'espace public (31%).

Le label a un fort impact sur les pratiques de gestion (76%) et sur le budget consacré au végétal (81 %) des collectivités engagées dans la démarche. 93% des membres du réseau interrogés considèrent que les critères d'évaluation du label prennent bien en compte la transition écologique, témoignant d'un label en phase avec les préoccupations actuelles.

- **La Fleur d'Or, un objectif gagnant-gagnant par Nicolas Fritz, Directeur général des services techniques et de l'urbanisme de Maisons-Alfort (Val-de-Marne)**

« 4 Fleurs » depuis 2002, « Fleur d'Or » en 2010 et en 2016, Maisons-Alfort (Val-de-Marne) est un bel exemple de collectivité ayant misé sur le paysage pour recoudre un territoire morcelé et densément peuplé. Située à 4 kilomètres au sud-est de Paris, à la confluence de la Seine et de la Marne, la commune se compose de 7 quartiers très différents, séparés par des axes de communication majeurs (voies SNCF, autoroute, routes nationales). Le centre historique s'est vu amputé dès le milieu du 19ème de sa partie ouest par la ligne de train Paris-Lyon-Marseille, donnant naissance à une nouvelle commune limitrophe, Alfortville. La révolution industrielle a permis l'implantation de nombreuses usines en lieu et place de l'activité maraîchère. Au cours des années 20, plusieurs quartiers pavillonnaires, dont certains typiques des cités-jardins, se sont déployés pour loger les ouvriers. A partir des années 1970, l'ancien secteur industriel a été reconverti en quartier d'habitation, avec une forte proportion de logements sociaux.



« Sans faire table rase de l'identité de ces différents quartiers, la collectivité a choisi de s'appuyer sur le végétal et le paysage pour redonner une cohérence au territoire, en construisant un maillage vert pour offrir un cadre de vie de qualité à ses habitants. Maisons-Alfort est l'une des premières collectivités de France à avoir inscrit sa trame verte au Plan Local d'Urbanisme.

La grille d'évaluation du label « Villes et Villages Fleuris » a constitué la feuille de route pour progresser au fil des années et penser la ville avec une approche globale ». La trame verte s'appuie sur le patrimoine existant - des parcs et squares, un important patrimoine arboré, des espaces naturels - et de nouveaux projets permettant de renforcer la présence végétale ou de requalifier certains sites, notamment d'anciennes friches industrielles ou les abords de grands ensembles de logements sociaux. Parmi les plus récents, il faut citer la requalification d'une guinguette pour créer un centre des congrès sur l'île du Moulin Brûlé, l'installation d'une ferme et d'un maraîcher municipal dans les douves du fort de Charenton ou encore la création d'une Maison de l'environnement, en lieu et place d'une ancienne station-service.

Pour gagner en efficacité et optimiser les coûts pour la collectivité et les ménages, la ville s'est appuyée sur une structuration spécifique de ses services. Pour cela, elle a mis en place un bureau d'études interne regroupant l'ensemble des compétences liées à l'aménagement des espaces publics (urbanisme, bâtiment, espaces verts, voirie, éclairage...) et qui réalise tous les projets, de la conception aux travaux. Avec ses nombreux projets d'aménagement, Maisons-Alfort reste pourtant la ville disposant du plus faible niveau de dépenses de fonctionnement, parmi les 35 communes de plus de 50000 habitants de la métropole du Grand Paris (en euros/habitants). Elle affiche également l'une des plus faibles pressions fiscales sur les ménages du Val-de-Marne. Cette organisation offre une parfaite connaissance de l'ensemble des projets menés sur le territoire, favorisant une cohérence d'ensemble. Enfin, elle favorise une montée en compétences des agents qui y trouvent la motivation d'exceller sur toutes les facettes de leurs métiers et de développer leur créativité.

« La Fleur d'Or récompense le petit supplément d'âme qui émane de cette cohésion entre les services municipaux et du soutien des élus. Elle représente une grande fierté pour tous et peut être considérée comme une stratégie gagnant-gagnant. Car les efforts consentis par les équipes pour atteindre ce niveau permettent de renforcer l'émulation en interne, l'adhésion des habitants, mais aussi le rayonnement de la collectivité, en témoigne les demandes de visite de la collectivité en provenance du territoire national mais aussi de l'étranger (Allemagne, Japon, Etats-Unis). »

- **Le label « Département Fleuri », reconnaissance d'une démarche touristique par Thierry Charmarty, Pôle Paysage et Espaces Verts, Conseil départemental de la Dordogne**

Depuis dix ans, le département de la Dordogne est labellisé « Département Fleuri ». « Il s'agit d'une reconnaissance de notre démarche touristique, mais c'est aussi un formidable outil de partage de nos savoir-faire au service d'une meilleure qualité de vie pour les habitants et les très nombreux touristes ». En effet, après Paris, la Dordogne est la destination touristique la plus prisée des français (hors littoral) grâce à un patrimoine d'exception avec ses rivières, ses châteaux, sa gastronomie, ses parcs et jardins, ses grottes (Lascaux) et ses espaces naturels abritant près de 5000 km de chemins de randonnée.

Avec 18 millions de nuitées et 3 millions de visiteurs par an, le tourisme est le secteur économique principal de ce territoire rural très vaste (3ème département par sa superficie et sa surface boisée, 505 communes dont 70% ne dépassent pas 500 habitants). Le label constitue un véritable levier au service de la stratégie territoriale avec trois axes : accompagner, valoriser, développer.



Accompagner, valoriser, développer

Le label permet de développer une politique ambitieuse au sein du département pour renforcer l'attractivité du territoire, améliorer la qualité de vie et faire de la Dordogne une terre d'excellence environnementale. Il valorise le travail accompli par toutes les équipes municipales et encourage les élus, les agents communaux et les bénévoles à poursuivre leurs efforts en termes de fleurissement, de végétalisation, d'aménagement, de gestion environnementale, de biodiversité. Autant d'actions qui concourent à la promotion des territoires. Enfin, le label crée une dynamique de territoire pour tout un réseau de partenaires locaux qui participent activement à la promotion du label « Villes et Villages Fleuris » en Dordogne.

Parmi les nombreuses actions développées sur le département en faveur d'un tourisme rural, accessible à tous et engagé sur le plan environnemental, on peut citer le déploiement de subventions pour l'aménagement des bourgs. Hors de ses obligations légales, le département consacre chaque année près de 10 millions d'euros pour soutenir des projets, sous réserve qu'ils prennent en compte les critères de la grille d'évaluation du label.

Dans la lignée, le département édite depuis deux ans un guide des « 10 belles bandes et randonnées autour des Villes et Villages Fleuris du Périgord », un atout pour valoriser les petits bourgs et retenir les touristes de passage.

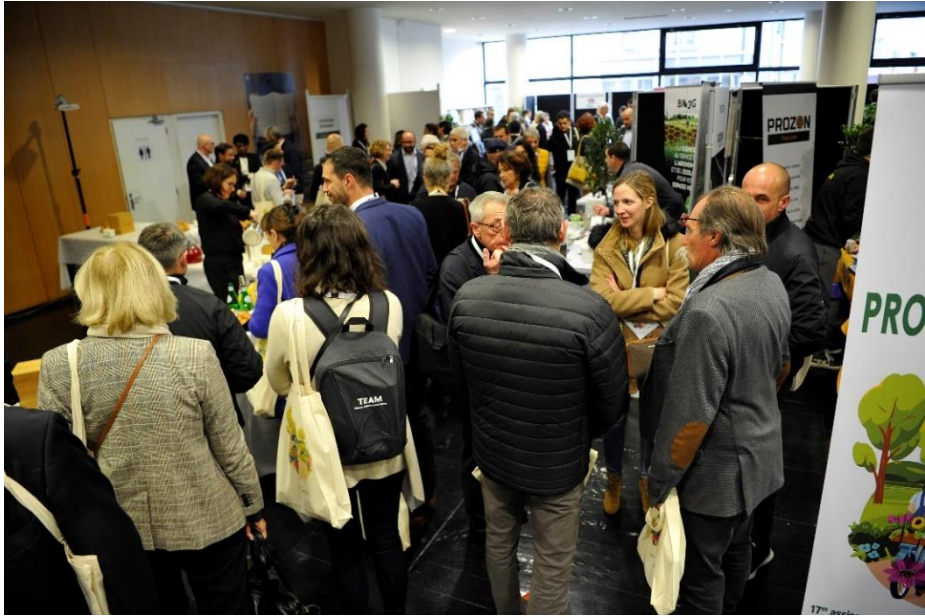
Le réseau « Villes et Villages Fleuris » en Dordogne

Le Pôle Paysage et Espaces verts est en charge de la mise en œuvre de la politique paysagère du département (charte zéro pesticides, Jardiner au naturel, Charte de l'arbre, gestion raisonnée des dépendances vertes routières), ainsi que de l'animation du label. Pour ce faire, il dispose d'une équipe dédiée composée d'une référente, une paysagiste (ancienne apprentie au département), un dessinateur, des élus et un jury de 38 personnes. Des conventions de partenariats avec certaines communes (par exemple Périgueux, Bergerac, Montpon-Ménéstérol) permettent d'apporter des conseils sur tout le territoire.

Depuis 2019, le département a choisi d'accompagner toutes les communes qui le souhaitent avec deux niveaux pour les communes non labellisées : niveau 1, sans objectif à court terme de labellisation, niveau 2, accompagnement à la carte et préparation du passage du jury régional. Un troisième niveau concerne les communes labellisées. Cette stratégie a permis de renforcer la progression du nombre de collectivités engagées avec en 2021, 115 communes dont 50 labellisées et 206 prestations réalisées autour de thématiques variées (connaissance des atouts et faiblesses de son territoire, composer avec le végétal, développer une approche globale...). Le département organise des formations sur mesure pour les élus et les agents, par exemple sur les pollinisateurs et auxiliaires, l'éco-pâturage, l'aménagement des cimetières... Elaborées en partenariat avec le CNFPT, elles font le plus souvent intervenir des acteurs locaux du réseau. En impliquant des partenaires économiques et associatifs dans le cadre de visites ou de voyages d'études, le partage d'expériences et la dynamique du territoire se renforce.

Le nouveau Maître Jardinier 2021 du Carré des jardiniers organisé lors de la dernière édition de Paysalia, Franck Serra, est périgourdin et a été apprenti au sein du Pôle Paysage et Espaces verts. Avec son projet Human et Sens, il est un bel ambassadeur des valeurs que le département souhaite transmettre.







II. Connaître son patrimoine pour le transmettre

- Une ville plus verte et respirable par Jean-François Copé, Maire de Meaux (Seine-et-Marne)

Meaux est ville « 4 Fleurs » depuis 1997 et a été récompensée en 2019 par le Prix national de la mise en valeur du végétal dans l'espace urbain. Depuis 25 ans, la collectivité s'est attachée à développer un cadre de vie de qualité, en s'appuyant sur les valeurs du label et du développement durable. Elle a ainsi pu opérer une transformation profonde de son territoire, composé d'un cœur historique patrimonial avec en particulier sa cité épiscopale, mais aussi de quartiers d'habitats sociaux construits dans les années 60/70, sans espaces verts.



Parmi les projets emblématiques il faut citer le parc Chenonceau, aménagé en lieu et place de la Caravelle éponyme, l'un des grands ensembles de cette période et le parc du Pâtis, en bordure de la Marne. Plus grand parc naturel urbain d'Ile-de-France, il a permis d'offrir aux meldois un véritable poumon vert de 150 ha à deux pas du centre-ville, riche d'une biodiversité reconnue et soigneusement protégée. En outre, ce site constitue une zone d'expansion des crues, protégeant la ville des risques d'inondations.

Grâce à la végétalisation de l'espace public et à l'aménagement de parcs et jardins, les habitants disposent aujourd'hui de 41,5 m² d'espaces verts chacun, contre 15 m² en Ile-de-France. Depuis 2017, la commune a lancé un Grand Plan de Végétalisation pour renforcer encore plus la place du végétal sur l'ensemble du territoire, avec l'ambition de faire de Meaux une ville verte et respirable dans le contexte actuel de changement climatique. Des plantations d'arbres ont été réalisées partout où cela était possible - places, parking, rues, parcs - avec des essences adaptées. De nombreux espaces publics ont fait l'objet d'une désimperméabilisation et d'une végétalisation avec des arbres et des massifs fleuris. Un verger urbain a été créé, ainsi qu'un arboretum et le réaménagement récent du Jardin des Trinitaires offre une nouvelle promenade piétonne de 1,7 ha au bord de l'eau, propice à la détente et aux animations. Durant le mandat actuel, la plantation de 25000 arbres supplémentaires est prévue.

En tant que maire, Jean-François Copé propose sa vision des « Villes et Villages Fleuris » :

- Le label permet de trouver un équilibre entre l'aménagement urbain (indispensable au développement économique) et la présence du végétal (indispensable pour une ville résiliente), avec des aménagements diversifiés pour un cadre de vie de qualité pour les habitants ;
- Le label renforce une approche globale du territoire et des enjeux du développement durable. Parmi les points prioritaires du maire, la propreté - premier marqueur d'une gestion soignée dans une ville - mais aussi la maîtrise de l'énergie, le développement de constructions HQE (Haute Qualité Environnementale) et de circulations douces et en point d'orgue, l'embellissement du cadre de vie par le végétal ;
- Le label favorise une démarche d'amélioration continue. La ville de Meaux se remet en question perpétuellement et s'attache à évaluer régulièrement toutes les actions menées en termes d'aménagement, d'espaces verts, d'animations... Le réseau des « Villes et Villages Fleuris » constitue un formidable vivier pour partager les expériences et développer de nouveaux projets.

Afin que la population s'approprie les projets, il est impératif de communiquer et de développer des actions participatives, que ce soit au stade de la conception ou en phase de réalisation. La cible des enfants est primordiale, car ils représentent de formidables messagers.

- **L'Île-de-France, un territoire rural, dynamique et solidaire par Hamida Rezeg, Présidente du jury régional d'Île-de-France**



Depuis 35 ans, le Comité Régional du Tourisme est un fidèle partenaire de la Région pour le développement du label « Villes et Villages Fleuris » en Île-de-France. « Depuis que je suis Présidente du jury régional d'Île-de-France, j'ai été séduite par ce label puissant qui parle à tous les territoires, qui leur permet d'avoir un lien étroit avec le tourisme, la culture, le patrimoine et le savoir-faire francilien et qui intègre les services de la nature dans le cadre de vie ». Pour donner un nouveau souffle à ce label qui associe technicité et volonté politique, Hamida Rezeg a choisi d'organiser la remise des prix au siège de la Région. Elle a également créé des groupes de travail avec les membres du jury régional sur trois thèmes principaux : la communication du réseau, l'attribution de distinctions régionales et l'organisation des visites des communes. La Région compte 320 communes labellisées dont 21 communes « 4 fleurs » et 123 communes « 3 Fleurs », ainsi que 8 communes « Fleur d'Or ». Le label est particulièrement pertinent pour l'Île-de-France, car il s'adapte à ses caractéristiques, un territoire rural, dynamique et solidaire.

Un territoire rural

La région Ile-de-France est composée à 75% d'espaces naturels, dont la majeure partie sont des espaces agricoles ou des forêts. Elle abrite également 5 parcs naturels régionaux dont le PNR de Brie et deux Morin. L'Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France (AEV) joue un rôle primordial dans la préservation de ces richesses naturelles, car elle est propriétaire et gestionnaire pour le compte de la Région de 15 000 ha. L'AEV accompagne les projets territoriaux et participe à la reconquête de territoires pour créer de grandes continuités. Pour cela, elle s'appuie sur 4 dispositifs régionaux : le Plan Vert, le Pacte agricole 2018-2022, la Stratégie régionale pour la forêt et le bois et la Stratégie régionale de la biodiversité.

Cette ruralité permet de développer de multiples activités touristiques en lien avec les nouvelles attentes sociétales d'être plus proche de la nature. En complément de la marque Île-de-France Terre de Saveurs pour valoriser les produits de la région - comme le Brie de Meaux - la Région a lancé la démarche Plantes d'Île-de-France, pour une production identifiée, tracée et avec une empreinte écologique réduite.

Un territoire dynamique

Avec 22,6 millions de visiteurs en 2021, le territoire affiche un fort dynamisme qui repose sur les secteurs du tourisme et de la culture. Le lien entre espaces verts - jardins, parcs ou forêts - et attractivité touristique est capital. Ne serait-ce qu'à Meaux, le Parc Naturel du Pâtis offre une grande diversité d'activités (détente, sport, jardins familiaux). Il existe aussi des sites touristiques intégrant les espaces verts dans leur offre, comme Villages Nature près de Disneyland Paris.

Divers évènements renforcent l'attractivité touristique en lien avec les espaces verts, par exemple, le Mois de la forêt, la Fête de la nature, la Fête du printemps, les Assises de la biodiversité, la journée du Patrimoine, les grandes fêtes des plantes (Saint-Jean-de-Beauregard, Blandy-les-Tours...).

La Région contribue à l'attractivité des territoires avec des aménagements tel que la Maison de la réserve naturelle régionale du Grand Voyeux en Seine-et-Marne, un parc de 192 hectares avec une faune et une flore d'une grande richesse.

Un territoire solidaire

Parce qu'ils contribuent au bien-être des habitants et à l'amélioration du cadre de vie, les espaces verts participent au développement de la solidarité sur le territoire francilien. Le budget participatif, écologique et solidaire de la Région Île-de-France - qui en est à sa quatrième édition - a déjà financé 1640 projets pour un budget de près de 50 millions d'euros. Plus de 70% de ces projets sont situés dans les quatre départements de la grande couronne, dont 300 en Seine-et-Marne. Ils sont principalement orientés vers les espaces verts et la biodiversité, avec notamment la mise en place de jardins partagés. Dans le cadre du Plan Vert, la Région a pu financer 27 projets de jardins partagés ou jardins familiaux entre 2017 et 2021, dont 5 en Seine-et-Marne, représentant 14 ha. « Avec son patrimoine architectural, culturel et naturel, une densité de talents, l'essence d'un savoir-vivre qu'elle incarne comme nul autre, une attractivité et un dynamisme économique et touristique sans faille malgré la crise, l'Île-de-France a tous les atouts pour être la métropole d'avenir en Europe ».

- **Josselin, cité millénaire qui allie histoire, nature et jardins par Nicolas Jagoudet, Maire de Josselin, Conseiller départemental du Morbihan**



Josselin, petite commune du Morbihan de 2500 habitants située entre Vannes, Rennes et Lorient, allie patrimoine historique, nature et jardins. Elle assume un rôle de centralité au sein de son intercommunalité et se caractérise par un fort dynamisme économique, avec 3 emplois pour 1 actif. Josselin a été retenue dans le programme Petite ville de demain par l'Agence nationale de cohésion des territoires, qui accompagne les petites collectivités pour améliorer leur qualité de vie. Son histoire millénaire s'est écrite autour de la basilique Notre-Dame du Roncier fondée en 808 et du château des Ducs de Rohan fondé au XIIème et remanié au XIXème, toujours propriété de cette famille. Son parc remarquable dessiné par Achille Duchesne a été retravaillé par les paysagistes Vaugan et Benech. Le coeur de ville de Josselin a conservé les traces de son passé médiéval avec ses maisons à pans de bois. Héritiers et passeurs de témoin, la commune et ses habitants s'attachent à valoriser et à conserver le patrimoine public comme privé, faisant de Josselin une référence régionale. Les moindres détails sont soignés, façades, enseignes ou encore mobiliers urbains personnalisés et réalisés par une entreprise locale.

Développer la nature en ville

« L'attribution de la quatrième fleur se veut à la fois l'aboutissement de 20 ans de travail, mais aussi consécration et voie tracée pour l'avenir. Cette démarche s'appuie sur une vision globale qui consiste à franchir définitivement l'étape du fleurissement pour passer à l'étape de l'embellissement durable et à la promotion de la biodiversité. Elle se construit pour et par la population, dont l'imagination et la participation sont des critères essentiels de réussite. » Josselin s'attache à embellir et à gérer son territoire en s'appuyant sur les compétences internes. La roseraie située dans la partie haute du jardin médiéval a été réaménagée en régie.

Les carrés de plantes aromatiques de la partie centrale du jardin médiéval sont à la disposition de tous pour une consommation individuelle. Des rosiers grimpants plantés en pied de mur par la commune ou les habitants agrémentent aussi le centre bourg. D'autres actions en faveur de la biodiversité ont été mises en place : végétalisation au cimetière, pose de nichoirs, animations pour les habitants et les scolaires, développement d'un Atlas communal de la biodiversité depuis 2 ans.

Désormais, l'ensemble des parkings sont aménagés avec des pavés et joints en gazon pour améliorer la gestion des eaux pluviales. Une démarche citée en exemple à l'échelle du Grand Bassin de l'Oust et qui fait l'objet de visites pour les élus locaux.

La commune est traversée par le canal de Nantes à Brest d'est en ouest qui attire chaque année de nombreux promeneurs et par le vallon du Bois d'Amour du nord au sud, une coulée verte propice à la détente et à la pratique sportive. Aménagé dans le respect de la végétation locale, ce site conserve un aspect naturel. Il abrite également depuis 2014 un conservatoire du rhododendron polyploïde, associé à d'autres plantes comme les azalées, camélias, hortensias et érables du Japon pour prolonger la floraison au fil des mois.

L'ensemble des espaces verts de la commune sont entretenus selon un plan de gestion différenciée élaboré en concertation avec un technicien du syndicat mixte Grand Bassin de l'Oust. Une attention particulière est portée au patrimoine arboré notamment pour préserver les spécimens remarquables présents sur le domaine public comme privé.

- **Valorisation du Jardin des faïenciers, ancienne friche industrielle par Alain Rohr, Responsable espaces verts et Fabrice Doridant, Jardinier à Sarreguemines (Moselle)**



Sarreguemines est une commune de Moselle de 22000 habitants située à la frontière franco-allemande, au confluent de la Sarre et de la Blies. Une configuration qui lui a donné son nom, Gemünd signifiant confluence en allemand. Labellisée « 4 Fleurs » depuis 2009, la commune a reçu deux fois la Fleur d'Or, en 2012 et en 2018.

Le service des espaces verts s'appuie sur son patrimoine culturel et son riche passé industriel faïencier pour développer ses aménagements et le fleurissement dans la commune. Le Jardin des Faïenciers témoigne de la créativité de l'équipe et de l'attachement pour ce patrimoine et cette culture francique spécifique de la région. Située en bordure de la Blies, frontière naturelle avec l'Allemagne, le jardin s'étend sur 3 ha et a été aménagé sur le site du Moulin de la Blies regroupant durant près d'un siècle et demi une importante activité autour de la production des pâtes à faïence. Entre 1960 et 1995, le site est resté en friche et la nature a repris ses droits. La première étape de la réhabilitation (entre 1996 et 2005) a permis de transformer le moulin en Musée des Techniques Faïencières et de créer autour le premier jardin. Le concepteur paysagiste en charge du projet, Gilbert Samel, s'est attaché à conserver au maximum la végétation spontanée présente et à mettre en valeur les traces du passé. La seconde étape, entre 2002 et 2009, a conduit à la création d'un projet intégré dans le réseau transfrontalier des Jardins sans Limites. Composé d'une série de jardins thématiques imaginés par le paysagiste Philippe Niez, il puise également son inspiration du patrimoine faïencier ainsi que des couleurs, ambiances et matériaux prisés des artistes décorateurs. Il s'intègre aussi dans la nature et les paysages environnant, le site faisant partie de la réserve mondiale de biosphère de Bliesgau située en Sarre du sud.



Après une entrée par la Pergola des Glycines, le visiteur découvre la Terrasse des Pivoines avec sa collection de pivoines arbustives et herbacées, ses bulbes, ses rideaux de chênes à feuilles de myrsine et ses cerisiers. Dans le jardin des Ruines, de nombreux rosiers grimpants mettent en valeur le patrimoine industriel conservé.

Avec le jardin de la Tessonnière, la promenade se poursuit dans une ambiance boisée dans laquelle des plantes à floraison blanche (hortensias, narcisses, cyclamen, coeurs de Marie...) symbolisent la pâte de faïence. Le jardin des Grand Feuillages joue sur les contrastes entre feuilles XXL et feuillages filiformes. On y retrouve également des végétaux symbolisant l'alchimie de la terre et du feu et le travail de l'homme pour créer la faïence (Gunnera, lis martagon, rosier de l'alchimiste). Au niveau du Belvédère, l'environnement est propice au développement de plantes adaptées à un climat plus sec et chaud comme l'olivier de bohème, tandis que les abords du ruisseau artificiel, créé avec d'anciennes pierres du site, proposent une collection d'hydrangeas. Quant au jardin des Meules, il offre des parterres de fleurs originales comme par exemple des lis des steppes qui rappellent le feu. La visite se termine par un jardin éphémère qui donne l'occasion aux jardiniers de Sarreguemines de laisser exprimer toute leur créativité et par le potager du directeur.

Sous la houlette du jardinier botaniste Fabrice Doridant, la gestion du site s'attache à proposer un paysage diversifié et intéressant tout au long de l'année. Les plantes spontanées peuvent être conservées pour rappeler leur intérêt médicinal, alimentaire ou pour protéger la biodiversité et la faune sauvage. Avec les changements climatiques et l'arrivée régulière de nouveaux bioagresseurs, comme par exemple la chalarose du frêne ou la pyrale du buis, le défi sera de faire évoluer cette palette végétale. Les échanges avec les autres communes sont une source intéressante pour partager les connaissances, mettre sur le devant de la scène des plantes sous-utilisées et progresser au service de la biodiversité.





III. S'engager pour la santé et le bien-être des habitants

- Catherine Muller, Présidente de l'interprofession Val'hor



« Val'hor est l'interprofession de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, qui agit avec un très fort sens de l'intérêt commun et qui croit à la force du collectif. Comme tous les congressistes présents, notre ambition, notre ADN, c'est de mettre en avant le végétal dans nos villes ». Cette fédération regroupe près de 52000 entreprises et 175000 hommes et femmes qui travaillent avec les collectivités. A travers sa marque Cité Verte, Val'hor met en avant les projets réalisés dans les communes de toutes tailles, en lien avec les sujets d'actualités. Et depuis 2008, elle récompense les plus belles réalisations, dans le cadre du concours des Victoires du Paysage, soit 150 communes à ce jour.

Val'hor agit également de façon moins visible en défendant la cause de la filière auprès des pouvoirs publics et des parlementaires. Elle s'appuie sur un argumentaire solide mettant en lumière les multiples bienfaits écologiques du végétal, ainsi que pour la santé des citoyens, la création de lien social, l'attractivité touristique ou le développement économique des collectivités. Pour renforcer ses propos, Val'hor s'appuie sur les travaux menés par la plateforme Plante & Cité dédiée à l'ingénierie de la nature en ville.

Elle soutient également le CNVVF sur le plan financier et est une véritable ambassadrice du label. Car Val'hor et le CNVVF défendent des valeurs communes : l'importance de la présence de nature en ville pour les citoyens, en particulier dans des périodes comme aujourd'hui ou le rôle du végétal dans l'attractivité touristique des territoires. En témoigne l'ouvrage « Paysage et végétal, les communes se réinventent pour la transition écologique » édité par le CNVVF.

« Le souhait de Val'hor est de conforter ces synergies en portant haut un discours commun, mettant en avant les réalisations de fleurissement et d'aménagement dans les communes récompensées par le label et les projets de paysage remarquables mis en avant dans le cadre des Victoires du Paysage. Souhaitons que le contexte politique actuel ne fasse pas oublier combien le végétal et la nature sont indispensables à nos vies. »

- **La demande de ville nature : écouter, partager, agir, l'expérience de la ville d'Annecy (Haute-Savoie) par Benjamin Marias, 1er adjoint « Transition écologique, énergétique et nature en ville » et Etienne Gourbesville, Directeur du Pôle Paysage et Biodiversité**

Les récompenses telles que la Fleur d'Or ou le titre de première ville où il fait bon vivre en 2021, témoignent qu'Annecy est une ville dont on apprécie la qualité du cadre de vie et le dynamisme. Pour autant, comme dans de nombreuses autres communes, l'envers du décor peut être différent, avec des habitants qui souhaitent une nature bien « maîtrisée », qui réclament des élagages devant leurs fenêtres ou qui ne comprennent pas pourquoi les abords des cheminements n'ont été qu'à moitié tondus...



La collectivité a souhaité comprendre cet écart entre le ressenti des habitants et le plébiscite des jurys. Une première explication est avancée par l'écrivain et lépidoptériste américain Robert Pyle qui parle de « l'extinction de l'expérience de nature », liée à la disparition des relations quotidiennes et vécues avec le vivant. Une étude récente montre ainsi qu'un enfant nord-américain entre 4 et 10 ans est capable de reconnaître plus de mille logos de marques, mais n'est pas en mesure d'identifier les feuilles de dix plantes de sa région. Dans son ouvrage « De l'écologie dans la ville » la chercheuse Nathalie Blanc explique que l'idée de nature se décline généralement en deux modes dans nos perceptions : d'un côté, positif, une nature à la fois visible, malléable et bienfaitrice. De l'autre, négatif une nature hostile, invisible, contre laquelle on peine à se protéger.

« C'est cette pluralité dans la façon de percevoir la nature en ville qui peut être source de conflits ou d'incompréhension pour les habitants. La participation citoyenne constitue une solution pour mieux comprendre leur vision et pour faire évoluer leur regard sur les actions des services techniques. Sur Annecy, elle se décline autour de trois axes : Ecouter pour aménager et mieux gérer ; Partager les valeurs environnementales ; Agir ensemble. »

Ecouter pour aménager

En 2013, la ville s'est portée acquéreur d'un site clos historique, situé en plein cœur de ville, le Haras national, pour y accueillir le Festival international du film d'animation. Une consultation menée en 2020 a rencontré un vif succès, avec 3200 retours. Elle a révélé une forte envie de ne pas trop bouleverser cet espace, en y créant par exemple des aires de jeux, mais plutôt d'y développer des animations autour de la nature et de la culture, un parc calme et ouvert sur la ville. Afin de renforcer l'écoute pour mieux gérer l'espace public, la ville a développé en 2019 une application mobile, baptisée BIP. De multiples services sont disponibles et peuvent être personnalisés par les habitants. L'application permet de signaler des incidents, une information directement traitée par les responsables de secteur. Un moyen de renforcer le lien à la population et d'agir rapidement. Cette application est désormais étendue à l'échelon de l'agglomération depuis début 2022.

Partager les valeurs environnementales

Pour que les habitants deviennent de véritables ambassadeurs de la nature en ville, Annecy a conçu des parcours environnementaux dans les écoles. A travers des ateliers thématiques sur la biodiversité, l'alimentation locale ou les mobilités douces, les valeurs du développement durable et de l'écologie sont partagées. 28 écoles ont ainsi créé un potager et le restaurant 3 étoiles, Le Clos des Sens, a décidé d'accueillir des élèves dans son propre potager, une fois par mois. Aujourd'hui, 39 des 40 écoles de la ville ont adopté la démarche et bénéficient de soutiens pour développer des projets en partenariat avec les services techniques et des associations. Elles bénéficient du label de l'éducation nationale E3D (Ecoles et Etablissements en Démarche de Développement Durable).

Agir ensemble

En janvier 2021, Annecy a lancé son premier budget participatif, doté d'un million d'euros. 386 projets ont été déposés dont 40% sont en lien avec une demande de nature en ville. La campagne de vote a réuni plus de 3000 personnes et a permis de sélectionner 17 projets dont un verger urbain, la pose de nichoirs avec la LPO, l'installation de 50 poches végétales ou encore la mise en place d'un permis de végétaliser. Chaque porteur de projet est accompagné par la ville pour la mise en œuvre. La démarche Ecouter, Partager, Agir se décline aussi au sein des services techniques pour permettre aux agents de donner du sens à leur travail et de communiquer plus facilement sur la stratégie communale auprès des habitants.

Depuis 2017 et la création de la ville nouvelle - regroupant six communes et près de 130000 habitants - Annecy développe une approche globale sur son territoire, avec notamment un plan de gestion différenciée élargi à l'ensemble des communes déléguées, des journées de formations pour les élus et les agents et des actions de communication renforcée. Une démarche qui lui a permis d'obtenir la Fleur d'Or en 2021.

- **La biodiversité en ville : réalisations et valorisations par Frédéric Chéreau, Maire de Douai (Nord)**



Pour nombre de personnes, le bassin minier du Nord, dont Douai est la capitale, évoque un territoire industriel fortement minéralisé, mais les villes minières ont toujours abrité de nombreux jardins. La cité des Géants s'est développée autour d'une rivière, la Scarpe, principal réservoir de biodiversité de la commune. Dès 1994, le marais de Wagnonville (20 ha) a été classé en réserve naturelle volontaire. En 2000, un parc composé d'une zone naturelle, d'un parc paysager et d'un parc de loisirs a été aménagé en bordure du canal de dérivation de la Scarpe, sur une ancienne friche (20 ha). En 2002, une réserve de 70 ha s'est créée autour des champs captants de l'Escrebieux, un affluent de la Scarpe, pour protéger la ressource en eau potable du secteur.

Si la progression dans le label a été rapide au départ, avec « 1 Fleur » en 1997, « 2 Fleurs » en 1999 et « 3 Fleurs » en 2000, la première candidature pour la 4ème Fleur en 2011 s'est avérée infructueuse. « Cet échec nous a permis de mieux saisir que nos pratiques étaient restées trop en décalage avec les critères de la nouvelle grille d'évaluation. Celle-ci demande une approche globale du fleurissement, de la nature en ville et de la biodiversité ». Différentes actions ont été mises en place et ont permis d'obtenir la 4ème Fleur en 2017 et le Prix national de l'action éducative et pédagogique en 2020.

A partir de 2012, la commune a développé la Protection Biologique Intégrée (PBI) dans ses serres et fait évoluer le fleurissement en réduisant la production d'annuelles et de bisannuelles au profit des vivaces. Elle a ensuite expérimenté la PBI en extérieur pour les arbres et une convention avec des apiculteurs en 2013 a permis de favoriser l'entomofaune en ville.

Depuis 2017, un important travail est mené pour renforcer la sensibilisation des citoyens et en particulier des plus jeunes, avec notamment des animations dans les serres municipales autour d'un jardin pédagogique et de ruches, la mise en place d'éco-pâturage dans les quartiers prioritaires, le développement du festival des carrés potagers et fleuris, de la Journée verte ou encore de Rencontres de la biodiversité.

La formalisation d'une Charte de l'arbre a permis de renforcer l'acculturation de tous, en particulier des acteurs de l'aménagement et des concessionnaires de réseaux. En 2019, un verger communal a été implanté avec les scolaires et des associations sur une ancienne friche du centre-ville, avec une vingtaine d'arbres fruitiers - des variétés anciennes rustiques - et une centaine d'arbustes à petits fruits.

« Dans le cadre de la délibération cadre pour la transition écologique et solidaire 2022-2026, la ville de Douai s'est engagée sur de nouveaux projets au service de la biodiversité et des citoyens ». La commune prévoit ainsi la plantation de 30000 arbres, le développement de cours d'école Oasis pour créer des îlots de fraîcheur végétalisés et l'élaboration d'une trame noire sur le territoire, en partenariat avec la région Hauts de France. L'ambition est de protéger les 6 espèces de chiroptères présentes sur la commune (parmi les 10 espèces protégées présentes dans la région), mais aussi de réduire la facture énergétique. Enfin, le conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France va installer des bureaux sur Douai et développer des actions grand public en partenariat avec la collectivité.

- **Végétalisation des villes, y-a-t-il des risques pour la santé ? par Carine Billard, Médecin allergologue à Meaux (Seine-et-Marne)**

De nos jours, personne ne conteste les bienfaits de la présence du végétal en ville. Cependant les risques liés à la présence de certaines espèces ne doivent pas être négligés, en particulier le risque allergique. La rhinite allergique se caractérise par des crises d'éternuement, le nez bouché qui gratte ou qui coule, des yeux rouges et parfois une respiration sifflante ou une toux. L'allergie est un véritable problème de santé publique, car elle touche 20 % des enfants et 30 % des adultes. Les projections de l'OMS prévoient qu'à l'horizon 2050, près de la moitié de la population soit allergique. La rhinite allergique semble bénigne, mais elle a des retentissements non négligeables à l'échelle de l'individu. Elle peut provoquer des problèmes de mémoire ou de concentration, un sommeil agité, une baisse de productivité dans le travail, les activités quotidiennes ou la vie scolaire, des perturbations émotionnelles ou une réduction de la vie sociale. En outre, les allergies ont un coût pour la société, estimé en Europe à 355 euros par patient et par an (données 2002).

La rhinite allergique peut aussi engendrer des problèmes d'asthme. On estime qu'en France, 4 millions de personnes sont asthmatiques et que cette pathologie provoque 800 décès par an. De plus, la réactivité croisée entre certains pollens comme celui du bouleau et des aliments, tels que les fruits crus, peut provoquer des démangeaisons et de plus en plus souvent, des manifestations anaphylactiques avec un risque vital. La pollution urbaine renforce les manifestations allergiques du fait d'une augmentation de la libération de substances allergènes contenues dans les pollens et de l'irritation renforcée des voies respiratoires, favorisant la pénétration de ces allergènes dans le corps humain.



Potentiel allergisant

Les plantes sont classées selon leur potentiel allergisant : elles ont un fort potentiel allergisant lorsqu'elles provoquent des réactions pour une partie importante de la population. Les plantes anémophiles, dont le pollen est disséminé par le vent, sont plus allergisantes que les autres du fait d'une production plus importante de pollen. La taille des grains de pollen entre également en ligne de compte : plus les grains sont petits, plus ils peuvent être transportés loin et pénétrer profondément dans les voies aériennes.

Une étude européenne menée en 2015 et 2016 avec le concours du RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique) dans plusieurs parcs et jardins de Paris et de Lyon a évalué l'index d'exposition des personnes, fonction du potentiel allergisant du pollen et du nombre de grains enregistré sur le capteur. Elle a confirmé que plus cet index d'exposition est élevé plus le risque de symptômes est grand. Elle a également montré que les usagers des parcs sont non seulement exposés aux pollens des végétaux présents dans ces sites, mais également à ceux présents dans les environs. Outre les critères esthétiques, d'adaptation au contexte climatique ou de sol ou encore à la future gestion, le choix des végétaux à planter dans les villes doit tenir compte des risques pour la santé des populations.

Pour cela, il est recommandé de favoriser la diversité végétale, de contrôler les espèces envahissantes allergisantes telles que l'ambroisie, de privilégier les espèces entomophiles et de limiter les espèces à fort potentiel allergisant (aulne, bouleau, charme, noisetier, cyprès, frêne, olivier...), d'utiliser avec parcimonie les espèces à potentiel allergisant modéré et de prêter attention aux réactions croisées entre espèces (par exemple frêne et troène)

La végétalisation des villes et sa gestion demande une réflexion raisonnée associant les services espaces verts et les acteurs locaux de la santé. Le site du RNSA www.vegetation-en-ville.org constitue une source documentaire précieuse pour connaître les espèces les plus allergisantes et aménager une ville en limitant les risques allergiques.

- **Une ville plus humaine grâce aux animaux par Vincent Bourrel, cofondateur d'Animal & Cité**



En introduction, plutôt que de reprendre la liste des multiples bienfaits apportés par les animaux en ville, Vincent Bourrel a choisi des images : celle des 101 dalmatiens qui souligne les belles rencontres que l'on peut faire en ville grâce aux animaux ou d'un artiste londonien qui a peint une abeille sur un mur pour sensibiliser les habitants à la biodiversité ; l'image d'un poulailler dans une collectivité pour évoquer la réduction des déchets et l'alimentation saine et locale ou celle de moutons qui pâturent sur un site escarpé potentiellement dangereux pour des agents techniques ; l'image d'un chien et de sa maîtresse pour souligner l'effet positif dans la lutte contre la sédentarité ou d'une ferme pédagogique pour favoriser l'insertion sociale ; celle d'un fauconnier pour lutter contre les nuisibles avec une approche respectueuse de l'environnement ou enfin l'image d'animaux présents sur le lieu de travail pour réduire le stress (mouvement Pet at Work).

Et pour finir cette introduction, Vincent Bourrel propose un robot chat, clin d'œil à l'intervention précédente ... mais aussi message pour dire qu'en favorisant la présence des animaux dans la cité, les collectivités font acte de « résistance inconsciente » face au développement de ces robots. Car la valeur ajoutée des animaux dans la ville est avant tout d'être des créateurs de lien sociaux entre les hommes. Avec l'éco-pâturage et la transhumance, par exemple à Cugnaux dans l'agglomération toulousaine ou à Argenteuil dans un quartier d'habitats sociaux, l'animal devient un médium pour favoriser les échanges entre les habitants. Au Perreux dans la Loire, un poulailler partagé créé du lien entre les habitants d'un quartier. L'animal favorise le lien, y compris dans un contexte d'autorité, à l'exemple de la police montée de Rouen ou dans le cadre d'échanges avec des sans-abris. La présence des animaux dans les Ehpad réduit le sentiment de solitude des personnes âgées.

Plus d'animaux dans la ville, les enjeux

La présence des animaux dans la ville doit prendre en compte différents enjeux urbanistiques, pédagogiques et de formation. La présence d'animaux génère une attractivité accrue et une mixité des espaces, nécessitant une réflexion sur le plan de l'aménagement urbain pour éviter les risques de conflits entre les animaux et les activités humaines. Les enjeux pédagogiques visent les enfants, citoyens de demain et des propriétaires d'animaux pour la gestion de la propreté. Enfin les enjeux de formation des personnels techniques sont importants pour le bien-être des animaux et la réduction des risques d'incident.

Les actions visant à renforcer la présence des animaux dans la ville doivent être hiérarchisées et distinguer le travail portant sur les animaux de compagnie (chiens, chats, chevaux et propriétaires), les animaux domestiques (moutons, abeilles, chèvres, animaux d'élevage ou d'expérimentation), les animaux sauvages captifs ou non et les animaux susceptibles de causer des dégâts (rats, pigeons, goélands, étourneaux...). Les impacts de la présence animale doivent être analysés au travers d'une approche technique (périmètre d'intervention, préconisations sur le choix d'espèces, les équipements adaptés...), économique (choix d'une régie interne, partenariat ou externalisée) et juridique (rappel des réglementations applicables).

« Dans la Smart City de demain, il faudra veiller à ne pas opposer l'intelligence artificielle et l'intelligence animale. L'objectif d'Animal & Cité est de réintroduire l'animal dans la ville de façon raisonnable et raisonnée ». Et de conclure par une maxime de Jean de la Fontaine Je me sers des animaux pour instruire les hommes.

- Clôture des Assises par Thibaut Beauté, Président du CNVVF



Le président Thibaut Beauté adresse ses remerciements à l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la réussite de cette manifestation. Les Assises Nationales sont l'occasion d'acquérir et de partager des connaissances, des savoir-faire ou des expériences. André Gide a écrit : « Tout a déjà été dit, mais comme personne n'écoute, il faut sans cesse recommencer ». C'est la mission des techniciens et des élus de contribuer à la diffusion régulière de ces connaissances.



En conclusion, le président partage ses lectures. Le premier livre est celui de Michel Le Van Quyen, chercheur en neurosciences « Cerveau et nature ». Il y est expliqué pourquoi l'homme a besoin de la beauté du monde, du contact avec la nature pour satisfaire ses 5 sens.

Le second ouvrage est celui de Sébastien Bohler, journaliste « Le bug humain » où l'auteur explique que notre cerveau contient une petite structure nerveuse appelée le striatum. Cette zone est la source de tous nos « maux » car notre cortex cérébral a du mal à le maîtriser. Or il est impliqué dans différents processus cognitifs ancestraux : manger, se reproduire, acquérir du pouvoir, faire avec un minimum d'effort et glaner un maximum d'information. Aujourd'hui, même si l'on a accès à de la nourriture en abondance, on a tendance à trop manger par peur de manquer. La maîtrise de ces pulsions passe par la satisfaction de besoins plus importants encore que sont le partage, le fait de satisfaire les autres, de produire des aménités.

« Le travail conjoint des élus et des techniciens pour l'embellissement par le végétal, ainsi que la préservation de la nature et de la biodiversité dans les villes contribue à l'amélioration du bien-être des habitants et à la pérennité du cadre de vie ».



**Le CNVVF vous donne rendez-vous au printemps 2024
pour une nouvelle édition !**